

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° 2019-77

Compte rendu affiché le **21 OCT. 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

MISSION LOCALE
PLATEAU NORD VAL DE
SAONE – ANTENNE DE
CALUIRE ET CUIRE -
MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX -
RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Depuis 1982, les Missions Locales s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis de l'école ou de l'Université, pour les aider à résoudre l'ensemble des questions que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles assurent pour cela des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.

Confortées dans leur mission de service public avec leur intégration dans le code du travail et leur participation au Service public de l'emploi, les Missions Locales constituent un réseau national, devenu acteur indispensable et prioritaire de toute action en direction des jeunes, en lien avec Pôle emploi, et tous les acteurs du monde économique. À ce titre, les Missions Locales sont les partenaires de l'État et des Régions pour la mise en œuvre territoriale de leurs politiques d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle et d'accès des jeunes à l'emploi.

Les Missions Locales ont un statut associatif, et les présidents de leurs conseils d'administration sont toujours des élus des collectivités locales qui les financent.

Elles fédèrent au sein de leurs instances, en plus des représentants des collectivités territoriales, les services de l'État, Pôle emploi, les partenaires économiques et sociaux et le monde associatif.

Au niveau local, la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est divisée en trois secteurs. Cette structure, dont le siège est installé à Rillieux la Pape, chapeaute trois antennes, celles du Val de Saône, de Rillieux la Pape, et de Caluire et Cuire.

L'antenne de Caluire et Cuire est actuellement installée dans des locaux communaux au 37 avenue du Général de Gaulle depuis fin 2015.

La convention qui lie la Ville et l'association viendra à expiration le 1^{er} novembre 2019.

Le projet de nouvelle convention, ci-annexé, propose de reconduire la mise à disposition pour quatre années. Les conditions sont identiques à la précédente, notamment la gratuité, l'association restant redevable du paiement des charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

(un conseiller municipal ne prend pas part au vote)

- APPROUVE

le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'antenne de Caluire et Cuire de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, relative à la mise à disposition de locaux communaux à la Combe Vernay – 37 avenue Général de Gaulle,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à la signer,

- DIT

que les recettes composées du montant des charges seront imputées sur les comptes ouverts au budget des années concernées.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

